



Situations de crise :

Coronavirus

Le 7 février, une réunion avait été organisée sur la question du coronavirus. Etaient présents : les organisations syndicales (dont le SNES-FSU et le SNUipp), le directeur adjoint, le CD AEFE-chef du secteur géographique et l'adjoint à la cheffe du service pédagogique. Plusieurs informations nous avaient été données et le SNES-FSU les avait communiquées aux sections SNES d'Asie concernées.

Lors du Comité technique, ces informations ont été reprises et de nouvelles nous ont été communiquées.

Concernant la fermeture des établissements, les dates des reprises ont été données, sous réserve, la situation étant en constante évolution : Pékin : jusqu'au 23 mars, Shanghai : pas de date de donnée, Hong Kong : jusqu'au 16 mars, Vietnam : 2 mars, Taïwan : 25 février, Corée du Sud : 9 mars, Téhéran : 18 mars. Les établissements d'Italie du Nord étaient en congé pour 15 jours. Singapour était en alerte orange. L'AEFE a remercié les équipes (enseignants, administratifs et directions) qui subissent une pression importante. Le CD AEFE est en lien constant avec tous les postes diplomatiques et tous les établissements.

L'AEFE a adressé un message aux établissements rappelant que les échanges, voyages scolaires, missions et déplacements en Asie et vers l'Asie, en Italie et vers l'Italie étaient annulés ou reportés.

Pour assurer la **continuité pédagogique**, depuis le 3 février, le CNED en lien avec le service pédagogique de l'AEFE, a mis en place une plateforme d'urgence, pour le primaire, le collège et le lycée (y compris les enseignements de spécialité). Elle permet, dans une logique de complémentarité et non de substitution, environ 3 heures quotidien de travail en autonomie pour les élèves. Il s'agit d'un accompagnement pédagogique en situation de crise. Ce dispositif est proposé en complément des initiatives locales prises par chacun des établissements. Le problème est bien là, c'est ce que le SNES-FSU a rappelé. Certaines initiatives locales sont parfois ingérables avec du travail à distance se substituant complètement à l'emploi du temps, alors qu'enseignants et élèves ne sont pas nécessairement sur le même fuseau horaire, ou que la connexion internet est difficile. Le SNES-FSU a demandé une intervention du service pédagogique pour rappeler à la raison ces quelques établissements : les collègues, outre la pression psychologique, ont dû adapter leur enseignement au distanciel et subissent donc une charge de travail excessivement lourde.

Concernant les personnels, certains ont dû rester hors du territoire d'exercice. Ils ont été contactés par la DRH qui a fait un gros travail à la fois pour les recenser et les informer. Les personnels détachés sont tous rémunérés. A notre question, le DRH a répondu que ses services n'avaient pas connaissance de situations où les recrutés locaux ne seraient pas payés. Le SNES-FSU a remercié la DRH pour ce suivi et a rappelé que tous les personnels devaient recevoir leur salaire dans cette situation de crise.

Certaines questions restent en suspend : date réelle de la reprise, impact sur la situation des établissements (effectifs, finances...). Concernant la sortie de crise et la réouverture des établissements, le SNES-FSUa rappelé qu'un délai de 15 jours au moins devait exister avant la reprise effective dans l'établissement, afin de permettre aux personnels et aux élèves hors du territoire de rentrer. Le SNES-FSU a aussi expliqué que l'enseignement à distance et en présentiel ne pouvaient pas coexister, ce qu'envisagent certains établissements. Là encore, le SNES-FSU a demandé une intervention de l'Agence auprès des établissements pour les ramener à la raison !

A la fin de l'exposé fait par les différents services concernés, le Directeur a conclu en précisant qu'il était conscient de la lourde charge de travail que cette situation engendrait pour les personnels ainsi que de la complexité pour les familles.

Le SNES-FSU a demandé qu'un bilan soit fait à la fin de la crise, avec l'élaboration d'un protocole en cas de crise majeure à destination des établissements qui seraient concernés. Le Directeur a donné son accord.